

Date de la séance

Le 17 décembre 2025

Date de convocation

Le 12 décembre 2025

Date de publication

Le 12 décembre 2025

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 25

Procurations 5

Excusé 2

Absent 2

N° 2025-12-78

OBJET :

CONVENTION D'ACCES  
AUX DECHETERIES DE  
GRAND PARIS SEINE &  
OISE (GPS&O), POUR LES  
COMMUNES D'ANDELU,  
BAZEMONT,  
HERBEVILLE, MAREIL-  
SUR-MAULDRE, MAULE  
ET MONTAINVILLE

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-cinq**

Le mercredi 17 décembre, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ,

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Samuel COLLIN, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Dominique GERBERT, Jean-Philippe ANTOINE, Christelle BARDEILLE, Gilles STUDNIA, Gérard PARFAIT

Procurations :

Jérôme COTIGNY à Myriam BRENAC

Axel FAIVRE a donné pouvoir à Christelle BARDEILLE

Katrin VARILLON a donné pouvoir à Patrick LOISEL

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Dominique GERBERT

Excusé : William FALCHETTO, Damien GUIBOUT

Absent : Olivier RAVENEL, Karine DUBOIS

Secrétaire de séance : Christophe DEBUISNE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**CONSIDERANT** que pour faciliter l'accès au service public de collecte des déchets, la CCGM a sollicité GPS&O pour autoriser les particuliers des communes de Bazemont et Maule, à fréquenter la déchetterie d'Aubergenville,

**CONSIDERANT** que pour faciliter l'accès au service public de collecte des déchets, la CCGM a sollicité GPS&O pour autoriser les particuliers des communes d'Andelu, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre et Montainville, à fréquenter la déchetterie d'Epône,

**CONSIDERANT** que GPS&O sera chargé de l'exploitation, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets collectés conformément à la réglementation,

**CONSIDERANT** que la convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 4 ans. Elle pourra faire l'objet d'une reconduction tacite d'un an. La CCGM sera facturée de la somme de 28 € à chaque visite des particuliers par GPS&O et par semestre.

**CONSIDERANT** le Règlement intérieur des déchèteries de GPS&O annexé à la présente délibération ;

**CONSIDERANT** le projet de convention annexé à la présente délibération ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 03 décembre 2025 hormis 1 abstention (Olivier LEPRETRE),

**ENTENDU** l'exposé de M. Jean-Bernard HETZEL, vice-Président délégué à l'environnement, au développement durable, à la politique GEMAPI et à l'instruction du droit des sols,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le Règlement intérieur des déchèteries de GPS&O ;

**AUTORISE** Monsieur le Président de la CCGM ou son représentant à signer la Convention d'accès aux déchèteries de Grand Paris Seine et Oise (GPS&O), pour les Communes d'Andelu, Bazemont, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule et Montainville, et tout document s'y rapportant et nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Président  
Patrick BOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le .....
- Document rendu exécutoire le .....

**30/12/2025**

**30/12/2025**